



## Commission des finances et des affaires générales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### RD 1083 en traverse de la commune de KOGENHEIM - Transfert de voirie

#### Rapport n° CP/2016/33

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert au profit de la voirie communale de KOGENHEIM de sept parcelles de terrain issues de l'ancienne RD 1083.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées entre le Département du Bas-Rhin et les communes et groupements de communes du département, il est proposé à la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin d'autoriser le transfert de sept parcelles départementales constituant l'emprise de l'ancienne RD 1083 (rue du Château d'Eau et rue de Strasbourg) en traverse de la commune de KOGENHEIM qui ont perdu toute vocation départementale et qui, de ce fait, pourraient être transférées à cette commune au titre du domaine public communal.

La commune de KOGENHEIM, a délibéré favorablement sur le transfert de ces sept parcelles pour une emprise totale de 285,08 ares.

Les travaux de remise en état des chaussées, dont la consistance avait été définie en commun, ayant été réalisés dans l'intervalle, la régularisation foncière peut être effectuée.

Le transfert de propriété sera effectué sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, ce transfert s'opérera sans paiement de prix.

Les sept parcelles à transférer sont les suivantes :

- Commune de KOGENHEIM, parcelles cadastrées sous :
  - section 1 n° 273 avec 1,30 are
  - section 2 n° 226 avec 23,90 ares
  - section 4 n° 182 avec 8,86 ares
  - section 32 n° 516 avec 27,65 ares
  - section 32 n° 517 avec 0,81 are
  - section 38 n° 309 avec 171,58 ares
  - section 38 n° 310 avec 50,98 ares

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve le transfert, sans paiement de prix, des parcelles situées à KOGENHEIM, issues de l'ancienne RD 1083, au profit de la voirie communale de KOGENHEIM (rue du Château d'Eau et route de Strasbourg) :*

- section 1 n° 273 avec 1,30 are
- section 2 n° 226 avec 23,90 ares
- section 4 n° 182 avec 8,86 ares
- section 32 n° 516 avec 27,65 ares
- section 32 n° 517 avec 0,81 are
- section 38 n° 309 avec 171,58 ares
- section 38 n° 310 avec 50,98 ares

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

-Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,



Frédéric BIERRY